

Koerich, le 13 septembre 2022

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-Mail: steve.rodesch@koerich.lu
Réf. : StR. 164/2022

AVIS AU PUBLIC

[Art.24 § 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau](#)

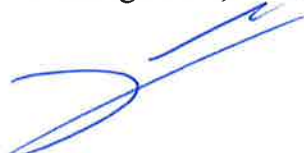
Le bourgmestre de la commune de Koerich certifie par la présente que la demande du 1^{er} juin 2022 présentée par le bureau SCHROEDER&ASSOCIES S. A. à 13, rue de l'Innovation L-1896 KOCKELSCHEUER au nom de l'Administration communale de Koerich, 2, rue du Château L-8385 Koerich aux fins d'obtenir la modification l'autorisation pour la Gestion des eaux dans le cadre du réaménagement de la rue Montée Saint-Hubert à Koerich a été autorisée par le Ministre de l'Environnement en date du 12 août 2022 (réf. : EAU/AUT/22/0503).

Il est porté à la connaissance du public que tout intéressé peut prendre inspection de cette décision et des plans y afférents à la maison communale pendant 40 jours, et ceci à partir du 14 septembre 2022.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques :
<https://enquetes.public.lu/fr.html>

Contre l'autorisation susvisée un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge de fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter du premier jour de la présente publication.

Le bourgmestre,



Jean WIRION



Le secrétaire,



Patrick LECOQ